



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS

Saint Laurent Blangy, le 22 Juin 2012

Madame Delphine Batho
Ministère de l'Ecologie, du
Développement Durable et de l'Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 Paris-La-Défense Cedex

Réf. : WS/ SCC/169/12
Objet : le prochain CNCFS

Madame la Ministre,

J'ai pris connaissance de votre projet de classification des espèces nuisibles en France pour le prochain CNCFS du jeudi 28 juin. A mon grand étonnement, je constate que certaines espèces fortement présentes dans notre département seront prochainement retirées de cette liste.

Il me faut porter à votre connaissance, Madame la Ministre que l'équilibre de la biodiversité départementale risque d'être rompu si vous menez à bien votre projet de retirer de cette liste le putois, la belette et l'étourneau sansonnet.

Il vous faut savoir que le département du Pas-de-Calais demeure un département phare dans la richesse et la diversité des espèces de petit gibier naturel. Ce constat, facilement vérifiable par vos services, n'est nullement le fait du hasard, mais découle directement d'une gestion accrue des ratios entre prédateurs et prédatés.

Nous vous avons transmis un dossier scientifiquement abouti, rédigé par des personnes extrêmement qualifiées en la matière. Je me demande aujourd'hui l'utilité de cette démarche, tant je constate que votre projet ne repose en rien sur des bases scientifiquement solides. Je ne peux croire, chère Madame, que cette décision pourrait être l'émanation d'une décision politique et dogmatique qui balayerait le travail accompli depuis tant d'année par les chasseurs, sentinelles rurales de notre biodiversité.

Je me permets de vous rappeler que la prise de 11053 belettes et de 2176 putois en 2010/2011, n'est pas le fruit du hasard, et prouve à lui tout seul que ces espèces se portent bien, mais ne doivent en aucun cas être livrées à elles-même dans une explosion démographique incontrôlée. Si l'on prend l'hypothèse de croissance sans facteur limitant, il nous a été permis d'établir qu'en l'espace de 3 ans, la simple population non régulée de ces

nuisibles nous amènerait à quantifier 3 791 179 belettes et près de 139264 putois de plus. Et tout cela sans parler de la population restante qui échappe à la régulation, ce qui nous paraît tout à fait normal d'ailleurs.

Bref, la population de petit gibier naturel ne suffira pas pour un tel nombre de prédateurs que rien ne pourra plus contrôler. Dans moins de trois ans le gibier aura disparu, et les nuisances et les dégâts exploseront littéralement, sans parler d'un contexte sanitaire des plus inquiétants. Je vous rappelle à ce titre que les mustélidés sont les plus grands vecteurs de maladies transmissibles à l'homme et je vous laisse imaginer les risques encourus par la population.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, je vous demande de reconsidérer votre position, en prenant le temps nécessaire d'étudier précisément les arguments scientifiques qui sont les nôtres.

En attendant de connaître votre position définitive sur ce dossier d'une extrême sensibilité dans l'esprit de la ruralité Française,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération,

Cordialement en Saint Hubert

Willy SCHRAEN
Président de la Fédération des
Chasseurs du Pas-de-Calais

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Willy Schraen', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Copie : Chasseurs du Pas-de-Calais
Elus du Pas-de-Calais
Monsieur le préfet
Monsieur le Directeur de la DDTM